بسم الله الرحمن الرحيم

L'utilisation des pilules empêchant les règles afin de partir en pèlerinage

Question : Est-il permis à la femme d'utiliser des pilules empêchant ou retardant les règles lors du pèlerinage ?

Réponse : Il est permis à la femme d'utiliser des pilules empêchant l'écoulement de sang lors du pèlerinage, par crainte des règles. Mais cela doit se faire sur consultation d'un médecin spécialiste, pour se protéger de tout effet secondaire sur sa santé. Cela est aussi valable pour le Ramadan si la femme désire jeûner avec les gens.[7]

[7] Le Comité Permanent de l'Ifta , *Fatâwa-l-Mar'a,* p.89.

© Copyright fatwas.online.fr & Khaled Al-Jeraysi